

vins pour le dîner du maire et adjoint le 21 Janvier 1817. Dans
l'attente de l'ordre 3

Maisance de
Madeleine Ditsche.

Aujourd'hui Dix-neuf Brumaire an Douze de la
République française, Dix heures du matin. —

Acte de naissance de Madeleine Ditsche née ce jour-là
à trois heures de relevée, fille légitime de Barthélémy Ditsche,
journalier, et de Catherine Chil, ses père et mère en
légitime mariage. Le sexe de l'enfant a été reconnu être
une fille, premier témoin Christophe feld, journalier,
âgé de quarante-six ans, second témoin Pierre Charlion,
charpentier, âgé de quarante-deux ans, tous deux de
Differbach. Sur la déclaration à nous faite par le dit
Barthélémy Ditsch père de l'enfant, et ont signé après
lecture et interprétation faits, constat suivant la loi
par moi Pierre Faber, maire faisant les fonctions d'officier
de l'état civil de la commune de Differbach.

Pierre Charlion. Barthélémy Ditsch. Pierre faber.
Christophe feld. pour copie conforme
requérants

marriage entre
Jean Michael Quell-
linger de Differbach
et
Catherine Schweitzer
de Quellenhausen.

Du vingt Novembre de la République française
Dix heures du matin.

Acte de mariage d'un citoyen Jean Michael Quellinger
de Differbach né au dit lieu le six juillet Dix-sept ans
soixante-seize, fils légitime de défunt Jean Quellinger
et Marie Faber ses père et mère, demeurant à Differbach
Département de la Moselle, d'une part; et la citoyenne
Catherine Schweitzer, fille légitime des défunte Jean-
George Schweitzer et Marguerite Bour ses père et mère
vivant demeurant à Quellenhausen, née au dit lieu

le vingt un mai Dix-sept cent Dix huit je dis Dix-sept
cent Seize et Dix-huit d'autre part. Les actes pri-
liminaires sont extraits des registres des publications
de mariage faîtes à Differbach et à Guébenhausen
les Dix et Dix-sept du courant, et affichés aux termes
de la loi, et les actes de naissance des époux de la
commune de Differbach et de Guébenhausen le tout
en forme, et de tous lesquels actes il a été donné
lecture et interprétation par moi officier public aux
termes de la loi. Des dits époux presents ont déclaré
se prendre en mariage l'un Jean Michael Guiblinger
l'autre Catherine Schweitzer, en présence des citoyens
André Rippert de Guébenhausen département de la
Moselle, âgé de quarante un ans, beau-frère de la
future épouse, Jacob Schweitzer de Differbach même
département âgé de trente cinq ans, frère de la
future épouse, Etienne Krempf marchand à Fette-
 lange, âgé de trente deux ans, ami des futurs époux,
et Nicolas Bittgen paroître du futur époux demeu-
rant au dit Differbach, âgé de cinquante deux ans.

Après quoi nous main de la commune de Differbach
faisons les fonctions d'affirmer de l'état civil, au
dit lieu ai prononcé qu'au nom de la loi les dits
époux sont unis en mariage, et ont les époux et les
témoin signé avec nous maire, à l'exception de la
future épouse qui a fait la marque ordinaire pour
n'avoir l'usage d'écrire ni signer de ce ~~signe~~. Ce
tout après lecture et interprétation. Jean Michael Guib-
linger. N.R. Marquet de Catherine Schweitzer. André
Rippert. Jacques Schweitzer. Etienne Faber. E.Krempf.
Q) je ne copie pas

vini puro D'aujourd'hui à la veille de la République
française, le vingt-trois juillet 1817. C. D'auj.
Maurice

Naissance
de
Nanette Decker.

Ce jourd'hui vingt trois au douze de la République
française, le vingt-trois juillet 1817.
Acte de naissance de Nanette Decker née à Differbach
le jour d'hier à deux heures de relevé, fille légitime de
De Michel Decker, journalier, et Marguerite Bonichot.
ses père et mère en légitime mariage, la sœur de l'enfant
a été reconnue être une fille, premier témoin Christophe
Feld, journalier, âgé de quarante six ans, second
témoin Pierre Wendel sieur de long, âgé de quarante-
deux ans tous deux de Differbach. Sur la déclaration à
nous faite par les dits Feld et Wendel, et ont signé après
lecture et interprétation faites, constaté suivant la loi
par moi Etienne Faber, maire faisant les fonctions
d'affirmer public de l'état civil de la commune de
Differbach.

Pierre Wendel. Christophe Feld. Etienne Faber.
je ne copie pas

Décès
de
Marie-Anne
Herbivo.

Ce jourd'hui vingt-trois au douze de la
République française, le vingt-trois juillet 1817.
Acte de décès de Marie-Anne Herbivo décédée ce
jourd'hui à une heure du matin âgée de quarante
mois, née à Differbach, département de la Moselle, fille
légitime de Jean Herbivo et Marguerite Kast ses père
et mère du dit Differbach. Sur la déclaration à moi
faite par François Trouy et Pierre Trouy amis de la
décédée tous deux de Differbach, et ont signé après
lecture et interprétations faites. Constaté par moi

mairie de la commune de Differbach faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil de cette commune.
photocopies
Etienne Faber. Francois Trouy. Pierre Trouy.
deux copies
deux copies

Naisance
de
Marguerite
Blaisius.

Jour d'hui deux pluviose an douze de la République française huit heures du matin.
Acte de naissance de Marguerite Blaisius née
ce jour d'hui à dix heures du matin fille légitime
de Jean-Pierre Blaisius journalier, et marguerite
Stahlschmitz ses père et mère en légitime mariage
demeurant à Differbach le sexe de l'enfant a été
reconnue être une fille. Premier témoin François
Trouy, journalier, âgé de quarante ans, second
témoins Jean-Nicolas Feldmann âgé de quarante-huit
ans, tous deux de Differbach, sur la déclaration à
nous faite par le dit Jean-Pierre Blaisius père de
l'enfant, et ont signé après lecture et interprétation
faite. Constaté par moi Etienne Faber, maire,
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil
de la commune de Differbach, suivant la loi.

Nicolas Feldmann. Etienne Faber. Jean-Pierre
Blaisius. Francois Trouy. *deux copies*
deux copies

Naisance
d'Anne Maurice

Jour d'hui deux pluviose an douze de la République
française neuf heures du matin.

Acte de naissance d'Anne-Maurice née ce jour d'hui
à onze heures du matin, fille légitime de Christophe
Maurice et de Suzanne Trouy. Ses père et mère en légi-
time mariage, demeurant à Differbach. Le sexe

de l'enfant a été reconnu être une fille. Premier
témoin François Trouy, journalier âgé de quarante
sept ans, second témoin Jean-Nicolas Feldmann
âgé de quarante-huit ans, tous deux de Differbach.
Sur la déclaration à nous faite par le dit Christophe
Maurice père de l'enfant, et ont signé après lecture
et interprétation faites. Constaté suivant la loi
par moi Etienne Faber, maire, faisant les fonctions
d'officier de l'état civil de la commune de Differbach.
Nicolas Feldmann. Etienne Faber. Francois Trouy.
deux copies
deux copies

Naisance
d'Anne Feldman.

Jour d'hui cinq pluviose an douze de la République
française, dix heures du matin.
Acte de naissance d'Anne Feldmann née ce jour d'hui
à six heures du matin, fille légitime de Nicolas Feldmann
et Barbe Jaques ses père et mère en légitime mariage
demeurant à Differbach. Le sexe de l'enfant a été
reconnu être une fille. Premier témoin Pierre Trouy
âgé de quarante-cinq ans, et second témoin François
Trouy âgé de quarante-un ans, tous deux de Differbach.
Sur la déclaration à moi faite par le dit Nicolas
Feldmann père de l'enfant, et ont signé après lecture
et interprétation faites, constaté suivant la loi par
moi Etienne Faber, maire, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil de la commune de Differbach.
Nicolas Feldmann. Etienne Faber. Francois Trouy.
deux copies
deux copies

Naissance
de
Catherine Brulard.

ce jour d'aujourd'hui vingt-trois pluviose an Douze de la République française deux heures de relève.

Acte de naissance de Catherine Brulard née ce jour d'aujourd'hui à deux heures du matin, fille légitime de Nicolas Brulard et Catherine Blain, sa femme en légitime mariage, demeurant à Differbach. Le sexe de l'enfant a été reconnu être une fille. Premier témoin, Pierre Wendel âgé de cinquante-deux ans, second témoin, Pierre Carillon âgé de cinquante-un ans, tous deux de Differbach, sur la déclaration à moi faite, par ledit Nicolas Brulard, père de l'enfant et ont signé après lecture et interprétation faits, constaté suivant la loi, par moi Etienne Faber, maire, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune de Differbach pour copie conforme Pierre Wendel. Etienne Faber.

Naissance
d'Anne Crouy.

ce jour d'aujourd'hui vingt-quatre pluviose an Douze de la République, deux heures de relève.

Acte de naissance d'Anne Crouy née ce jour d'aujourd'hui à trois heures du matin, fille légitime de Jacob Crouy et Anne-Catherine Wetter, ses père et mère en légitime mariage, demeurant à Differbach. Le sexe de l'enfant a été reconnu être une fille. Premier témoin Nicolas Dilgen âgé de cinquante un ans, second témoin François Crouy, âgé de quarante-quatre ans, tous deux de Differbach. Sur la déclaration à moi faite par le dit Jacob Crouy, père de l'enfant, et ont signé après lecture

ce jour d'aujourd'hui vingt-quatre pluviose an Douze de la République, deux heures de relève.

Etienne Faber.

et interprétation faites. Constaté suivant la loi par moi Etienne Faber, maire, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune de Differbach. François Crouy. Jacob Crouy. Etienne Faber.

pour copie conforme
Régaudt

Naissance
de marguerite
Smäcker.

ce jour d'aujourd'hui treize germinal an Douze de la République, quatre heures du matin.

Acte de naissance de marguerite Smäcker ce jour d'aujourd'hui à quatre heures du matin, fille légitime de Joseph Smäcker et de Catherine Pilchen, ses père et mère, en légitime mariage, demeurant à Differbach. Le sexe de l'enfant a été reconnu être une fille. Premier témoin Jean Krempf âgé de cinquante cinq ans, second témoin Joseph Schweitzer, âgé de vingt-neuf ans, tous deux de Differbach, sur la déclaration à moi faite par le dit Joseph Smäcker père de l'enfant, et ont signé après lecture et interprétation faites. Constaté suivant la loi par moi Etienne Faber, maire, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la dite commune de Differbach.

pour copie conforme
Régaudt

Naissance d'Anne
Marie Karst.

ce jour d'aujourd'hui vingt-sept germinal an Douze de la République cinq heures de relève.

Acte de naissance d'Anne-Marie Karst, ce jour d'aujourd'hui à six heures du soir, fille légitime de Michel Karst et Madeleine Ruse, ses père et mère, en légitime mariage

Demeurant à Differbach. Le sexe de l'enfant a été reconnu être une fille. Premier témoin françois Lieb Gott, âgé de soixante-deux ans; Second témoin Nicolas Kart agé de trente-cinq ans, tous de Differbach, sur la déclaration à moi faite par le dit Michel Kart père de l'enfant, et ont signé après lecture et interprétation faites. Constaté suivant la loi par moi Etienne Faber, maire, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la dite commune de Differbach.

Nicolas Kart. françois Lieb Gott. Etienne Faber.

pour lui témoin
Réguant

Naissance
de
Catherine Muller.

Décès

Acte de décès de Catherine Muller, décédé ce jour d'hui on the heure du matin, âgée de soixante-dix ans, née à Differbach, département de la Moselle, femme de françois Stahl Schmit, journalier du dit Differbach, sur la déclaration à moi faite par Pierre Blaisius et Jean-Pierre Blaisius, amis de la défunte, tous deux de Differbach, et ont signé avec nous, après lecture et interprétation faites. Constaté par moi, maire de la commune de Differbach, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de cette commune.

Jean-Pierre Blaisius. Jean-Baptiste. Etienne
Faber.
pour lui témoin
Réguant

Décès de
Jean Blaisius.

Acte de décès de Jean Blaisius, décédé ce jour d'hui huit heures du matin, âgé d'un an, né à Differbach

vécu pour Gimont. Prenant effet le 1^{er} Janvier 1849.

Merci

dis

département de la Moselle, fils légitime de Nicolas Blaisius et de Susanne Mühl, ses père et mère de dit Differbach, sur la déclaration à moi faite, par Michel Kart et Jean Blaisius frère de la future, tous deux de Differbach, et ont signé après lecture et interprétation faites. Constaté par moi, maire de la commune de Differbach, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la commune.

Michel Kart. Jean Blaisius. Etienne Faber.
pour lui témoin Réguant

Du vingt germinal an douze de la République française
dix heures du matin.

Mariage
Entre Pierre Dray
de Differbach
et
Marie-Barbe
Schweitzer
de Quebenhausen

Acte de mariage du citoyen Pierre Dray de Differbach, né au dit lieu le six mai mil sept cent quatre-vingt, fils légitime de Mathias Dray et Catherine Herbivo, ses père et mère demeurant à Differbach, département de la Moselle, d'une part, et la citoyenne Marie-Barbe Schweitzer, fille légitime de Jean George Schweitzer et marguerite Bour, ses père et mère, vivant demeurant à Quebenhausen, née au dit lieu le quatre du mois de février mil sept cent soixante-neuf, d'autre part. Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications de mariage faits à Differbach et Quebenhausen les dix et dix-sept du courant et affichés aux termes de la loi, et les actes de naissance des époux de la commune de Differbach et Quebenhausen, le tout en forme, et de tout lesquels actes il a été donné lecture et interprétation par moi officier

publie aux termes de la loi. Les dits époux présents ont déclaré se prendre en mariage, l'un Pierre Drouy, l'autre Marie Barbe Schweitzer en présence des citoyens François Drouy de Differbach, département de la Moselle, âgé de quarante sept ans, frère de la future épouse, Jacob Schweitzer de Differbach, âgé de vingt-neuf ans beau-père de la future épouse, Michel Quellinger du même lieu, âgé de vingt-huit ans, ami du futur époux, et Michel Beiss aussi ami du même lieu, âgé de vingt-cinq ans.

Après quoi nous maire de la Commune de Differbach, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil au dit lieu, ai prononcé qu'au nom de la loi les dits époux sont unis en mariage et ont les époux et les témoins signé avec nous nous, maire, à l'exception de la future épouse qui a sa marque ordinaire pour n'avoir l'usage d'écrire n'a pas signé de ce caractère. Le tout après lecture et interprétation faite.

(Marque + de Marie Barbe Schweitzer) Jean-Michel Quellinger. Michel Beiss. Jacob Schweitzer. François Drouy. Etienne Faber.

pour copie conforme
Réguentz

Naissance
de
Catherine Peiffer.

Acte de naissance de Catherine Peiffer, ce jour d'hui deux heures de révolte, fille légitime de Joseph Peiffer et Susanne Darny, ses père et mère en légitime mariage, demeurant à Differbach; le sexe de l'enfant a été reconnu être une fille. Premier témoin Jean-Pierre Blaisius, marchand, âgé de vingt-neuf ans, second témoin François Fey, âgé de quarante-huit ans, tous de Differbach. Sur la déclaration à moi faite par le dit Joseph Peiffer

écrite pour Deedee Peiffer à son fils le 26 Juillet 1849

Marie

Serge

père de l'enfant et ont déclaré ne pas usage d'écrire. M. signera après lecture et interprétation faite. Constaté ce jour suivant la loi par moi Etienne Faber, maire faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la dite commune.

(Marque + de Joseph Peiffer). François Fey.
Jean-Pierre Blaisius. Etienne Faber.
pour copie conforme
Réguentz

Déces
d'Anne Drouy.

Aujourd'hui seize floral an Douce de la République deux heures du matin.

Acte de décès d'Anne Drouy décédée aujourd'hui huit heures du matin, âgée de quatre mois, née à Differbach, département de la Moselle, fille légitime de Jacob Drouy et d'Anne Catherine Waller, ses père et mère du dit Differbach. Sur la déclaration à moi faite par Jean Krempf et Jean-Pierre Blaisius tous deux de Differbach et ont signé après lecture et interprétation faite. Constaté par moi maire de la Commune de Differbach faisant les fonctions d'officier public de l'état civil de la Commune.

Jean Krempf. Etienne Faber. Jean-Pierre Blaisius.
pour copie conforme
Réguentz

Déces de
Catherine Liebgott.

Aujourd'hui premier messidor an Douce de la République, neuf heures du matin.

Acte de décès de l'athorine Liebgott décédée ce jourd'hui quatre heures de relevée, âgée de soixante

Dix-sept ans, né à Differbach Département de la
Moselle, femme de Jean Krempf du dit Differbach
Sur la déclaration à moi faite par Jean Krempf et
Christoph Fels, tous deux de Differbach et ont signé
après lecture et interprétation faites. Constaté par
moi maire de la commune de Differbach, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil de cette
commune.

Jean Krempf. Christoph Fels. Etienne Faber.
pour copie conforme
de l'original

Naissance
de
Jean-Michel Claude.

Aujourd'hui vingt-cinq messidor an Douze, j'ai
heureux après midi.
Acte de naissance de Jean-Michel Claude, ce jour
d'aujourd'hui neuf heures du matin, fils légitime de George
Claude et d'Anne-Marie Marie des père et mère en
légitime mariage demeurant à Differbach le dit acte.
Enfant a été reconnu être un fils. Premier témoin
Jean Pierre Blaisius, marchand, âgé de vingt-neuf
ans, et Jean Krempf marchand âgé de quarante-cinq
ans, tous de Differbach. Sur la déclaration à moi
faite par le dit George Claude, père de l'enfant et
ont déclaré ne pas usage d'écriure, après lecture
et interprétation faites. Constaté suivant la loi par
moi Etienne Faber, maire, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil de la dite commune. Etienne Faber. Jean
Krempf. Jean Pierre Blaisius. *pour copie conforme*
de l'original

Naissance
d'Etienne Dourang

Vin pour Quelques personnes de la famille
du matin

Aujourd'hui vingt-huit messidor an Douze cinq heures
du matin.
Acte de naissance d'Etienne Dourang, aujourd'hui
huit heures du matin, fils légitime de Joseph Dourang
et de Marguerite Adam, ses père et mère en légitime
mariage. Demeurant à Differbach le dit acte, l'enfant
a été reconnu être un fils. Premier témoin Jean
Krempf marchal âgé de quarante-cinq ans, second
témoign Pierre Blaisius, marchand, âgé de vingt-neuf
ans, tous de Differbach. Sur la déclaration à moi faite
par ledit Joseph Dourang père de l'enfant, et ont dé-
claré ne pas usage d'écriure ni signer, après lecture
et interprétation faites. Constaté suivant la loi par
moi Etienne Faber, maire, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil de la dite commune.

Naissance
de
Jean-Michel Claude.

Aujourd'hui huit heures du matin
Acte de décès de Simon Timacher décédé aujourd'hui
huit heures du matin âgé de soixante-dix ans, né à
Differbach Département de la Moselle, sur la déclaration
à moi faite par Jean Krempf et Jean Pierre Blaisius tous
deux de Differbach, et ont signé après lecture et inter-
prétation faites. Constaté par moi maire de la commune
de Differbach faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil de la Commune.

Jean Krempf. Jean Pierre Blaisius. Etienne Faber
pour copie conforme
de l'original

Naissance
d'Anne Hardt.

Aujourd'hui vingt-huit thermidor an Douze quatre-vingts
après midi.

Acte de naissance d'Anne Hardt, aujourd'hui six
heures de rebûve, fille légitime de Nicolas Hardt, et
d'Anne Baie son père et mère, en légitime mariage
demeurant à Differbach, le sexe de l'enfant a été
reconnu être une fille. Premier témoin Jean Krempt,
maréchal, âgé de quarante-cinq ans, Second témoin
Joseph Timacher âgé de trente-huit ans, tous de
Differbach. Sur la déclaration à moi faite par le
dit Nicolas Hardt, père de l'enfant et ont déclaré
signé après lecture et interprétation faîtes. —
Constaté suivant la loi par moi Etienne Faber,
maire, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil de la dite commune.

pour copie conforme Jean Krempt. Joseph Timacher. Etienne Faber.
Revenu

Naissance
de Barbara Martin.

Aujourd'hui vingt-trois thermidor an Douze trois heures
de Rebûve. — Acte de naissance de Barbara Mar-
tin, aujourd'hui cinq heures de rebûve, fille légitime de
Nicolas Martin et d'Elizabeth Timacher ses père et
mère en légitime mariage demeurant à Differbach.
Le sexe de l'enfant a été reconnu être une fille. Premi-
er témoin Jean Krempt, maréchal, âgé de quarante-cinq
ans; Second témoin Joseph Timacher âgé de trente-
trois ans, tous de Differbach. Sur la déclaration à moi
faite par le dit Nicolas Martin père de l'enfant, et
ont déclaré ne savoir ni écrire ni signer. Après lecture
et interprétation faites. Constaté suivant la loi par
moi Etienne Faber, maire, faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil de la commune.

Jean Krempt. Joseph Timacher. Etienne Faber.
pour copie conforme Revenu

pour copie conforme Dated of August the 21st January 1817
13
Décret De
Marguerite Timacher. Du matin.

Acte de naissance de Marguerite Timacher l'élevé
aujourd'hui huit heures du matin, âgée de six mois,
née à Differbach, Département de la Moselle, fille
légitime de Joseph Timacher et de Catherine Pilchen
ses père et mère, du dit Differbach. Sur la Dé-
claration à moi faite par Jacob Blaire et Jean
Krempt, tous deux de Differbach et ont signé après
lecture et interprétation faîtes. Constaté par moi
maire de la Commune de Differbach, faisant les fonc-
tions d'officier public de l'état civil de la commune.

Jacob Blaire. Jean Krempt. Etienne Faber.
pour copie conforme Revenu

Décret De
Catherine Timacher.

Aujourd'hui vingt-un fructidor an Douze Dix heures
du matin. — Acte de naissance de Catherine Timacher
l'élevé aujourd'hui sept heures du matin, âgée de
vingt-deux mois, née à Differbach, Département de
la Moselle, fille légitime de Joseph Timacher et de Ca-
therine Pilchen, ses père et mère, du dit Differbach, sur
la déclaration à moi faîte par Jean Blaire et Jean
Krempt, tous deux de Differbach, et ont signé après
lecture et interprétation faîtes. Constaté par moi maire
de la Commune de Differbach faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil de la commune.

Jacob Blaire. Etienne Faber.
pour copie conforme Revenu

Décès de
Jean-Michel

Jour ¹ hui Deuxième jour complémentaire au
deuil de la République, huit heures du matin.

Claire

Acte de décès de Jean-Michel Claire, Décédé
aujourd'hui trois heures du matin agi de trois mois,
né à Differbaech, département de la Moselle, fils
légitime de George Clapse et d'Anne Marie Marc,
ses père et mère du dit Differbaech. Sur la déclaration
à moi faite par Jean Krempf et Jean Pierre Blaisius
tous deux de Differbaech, et ont signé aprés lecture
et interprétation faite. Constaté par moi maire de
la commune de Differbaech faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil de la commune.

Jean Krempf, Jean-Pierre Blaisius.

Pierre Faber.

pour copie conforme suivant

Collationné par nous maire de la
commune de Differbaech Pettehange.

Nous présentons pour la suite de l'acte de
l'assassinat du citoyen Jean Michel Claire
prochainement effectué devant nous y a été fait
de la manière prescrite par la loi relative à ce
procès en date du 12 avril dernier
il y a les copies des actes y mentionnés ont été
collationnées sur le lieu où l'assassiné

Paragraphe ce procès sous ^{fix} une an
raint ^{fix}.

TOUSSAINT

TOUSSAINT

3